

CHARTRE PRÉVENTION DES DÉRIVES SECTAIRES DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE



Groupe de services en Ressources Humaines, ManpowerGroup accompagne les entreprises dans la gestion de leur emploi en répondant à leurs enjeux de flexibilité, recrutement, gestion des carrières, externalisation...

La présente chartre s'adresse à chaque collaborateur, formateur, sous-traitant de ManpowerGroup réalisant une prestation en France.

Dans le cadre de sa Responsabilité Sociale d'Entreprise, ManpowerGroup est particulièrement vigilant aux enjeux sectoriels qui lui incombent.

La Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES), a souligné que la formation professionnelle "constitue une opportunité et une cible privilégiée pour les mouvements à caractère sectaire cherchant à acquérir de nouvelles ressources financières, à recruter de nouveaux adeptes et à conquérir des parts d'influence dans les entreprises ou les administrations".

S'appuyant sur ce constat, ManpowerGroup entend par la présente chartre formaliser son engagement à lutter contre toutes formes de dérives sectaires dans le cadre de ses activités et prestations.

Le législateur, respectueux de toutes les croyances et fidèle au principe de laïcité, s'est toujours refusé à définir les notions de secte et de religion, afin de ne pas heurter les libertés de conscience, d'opinion ou de religion garanties par les textes fondamentaux.

Les dérives sectaires ont été définies par la MIVILUDES comme "un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes. Elles se caractérisent par la mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de tech-

niques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société".

Conformément à ses valeurs fondamentales rappelées notamment dans son Code éthique et soucieuse de garantir le respect et l'expression des droits, convictions personnelles et libertés individuelles, chaque collaborateur, formateur, sous-traitant de ManpowerGroup est tenu d'adopter un comportement respectueux des principes de liberté et de dignité de tous. Les convictions personnelles de chacun ne doivent donc, en aucun cas, avoir pour effet de contribuer à une détérioration directe ou indirecte des rapports humains existants.

Dans ce cadre, il est rappelé que :

- Tout comportement avéré de dérives sectaires serait considéré comme un manquement aux engagements RSE de ManpowerGroup.
- La loi réprime les agissements qui sont attentatoires aux droits de l'Homme ou aux libertés fondamentales, qui constituent une menace à l'ordre public, ou encore qui sont contraires aux lois et aux règlements, commis dans le cadre particulier de l'emprise mentale.

En conséquence, dans le cadre des activités et relations professionnelles, ManpowerGroup attend de tous ses collaborateurs et sous-traitants, notamment les formateurs, qu'ils assurent strictement le principe de retenue nécessaire pour ne pas dévoyer la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes.

Franck Bodikian

Directeur des Ressources Humaines,
ManpowerGroup France

(1) Guide "savoir déceler les dérives sectaires dans la formation professionnelle" p.3
www.derives-sectes.gouv.fr/sites/default/files/publications/francais/guide_deceler_derives_sectaires_formation_professionnelle_complet_v2_0.pdf